



BON DE COMMANDE

Nom, Prénom :	
Etablissement (dénomination) :	
Adresse (siège social) :	
Code postal :	Ville :
Tél :	Fax :
EMAIL	
Adresse de facturation (si différente) :	
Adresse de livraison (si différente) :	

Nom du produit	Prix HT du litre	Qté	Montant HT	TVA 19,6%	Montant T.T.C.
Total de la commande			€	€	
Participation aux frais d'envoi pour la France Métropolitaine			€	€	€
Participation aux frais d'envoi pour les DOM-TOM			€	€	€
Total à payer			€	€	

Date

Signature

Cachet de l'entreprise

Cochez la case pour indiquer que vous avez pris connaissance et que vous acceptez les conditions générales de vente figurant au verso du présent bon de commande et régissant vos rapports contractuels avec la société OXYGENE BIO SOLUTIONS dans le cadre de la présente commande.

Modalités de prise de commande

Vous pouvez nous communiquer votre bon de commande
par courrier à Oxygène bio solutions : 11, avenue Pasteur 06600 Antibes
En ligne sur notre site web : <http://www.oxygenebiosolutions.com>

Par téléphone au : 04.93.74.02.24., par fax au : 04.93.65.64.92. ou par e-mail à : info@obsolutions.fr



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

PRIX

Nos prix sont établis sur la base des tarifs en vigueur au moment de la prise de la commande, ils sont susceptibles de varier dans le temps suivant l'évolution du marché.

Les prix sont seulement définitifs pour une commande au moment où le client a signé le bon de commande.

COMMANDES

Pour être considérées comme fermes et définitives, les commandes doivent avoir fait l'objet d'un bon de commande sur papier, signé du client. Les commandes sont fermes dès la signature de ce bon. Il en résulte pour OB Solutions l'obligation de délivrer la marchandise vendue et pour l'acheteur d'en prendre livraison.

Si pour cas de force majeure, circonstances fortuites, non-livraison par le fournisseur ou par le fait d'un tiers, OB Solutions ne pouvait exécuter la commande, la résiliation entraînerait pour elle l'obligation de restituer les versements effectués sans intérêts ni indemnités.

Quant à l'ACHETEUR, sauf cas de force majeure (cas imprévisible et irrésistible) il ne peut refuser d'accepter la livraison, toutes réclamations étant à formuler ainsi qu'il est prévu par les présentes.

A défaut d'accepter la livraison, OB Solutions pourra soit poursuivre l'exécution forcée de la livraison après sommation faite d'accepter la livraison, soit poursuivre la résolution judiciaire de la vente et réclamer tous dommages et intérêts, soit conserver les sommes versées à titre de clause pénale.

VERSEMENTS A LA COMMANDE

Les sommes versées par le client constituent un ACOMPTE sur le prix convenu. Cet acompte constitue une avance sur le prix total. Ni l'acheteur, ni OB Solutions ne peut renoncer à exécuter son obligation d'achat ou son obligation de vente.

Les acomptes versés viennent en déduction des sommes dues par le client lors du transfert de propriété.

PAIEMENT

Les règlements devront être effectués au comptant à la date de la commande. La facturation sera faite à cette date. Pour tout règlement effectué après la date figurant sur le bon de commande, une pénalité sera due, calculée en appliquant un taux égal à 1,5 fois le taux de l'intérêt légal. Notre société n'accorde pas d'escompte pour paiement anticipé.

CLAUSES PENALES

Pour tout règlement se révélant impayé, des frais de manipulation et de réclamation s'élevant à 12 € par lettre de relance, seront à la charge du client. Dans le cas où le dossier deviendrait contentieux, la dette complète serait majorée de 25%, outre les frais de manipulation et les intérêts au taux légal en vigueur, ainsi que les frais juridiques éventuels.

LIVRAISON

Les dates de livraison que nous nous efforçons toujours de respecter, ne sont données, toutefois, qu'à titre indicatif, et il est bien évident qu'un retard dans la livraison ne peut constituer une cause de résiliation de la présente commande, ni ouvrir droit à des dommages et intérêts.

Toutefois, l'acheteur pourra demander l'annulation de la commande et la restitution sans intérêts autres que ceux prévus par la loi, des sommes versées, si la marchandise n'est pas livrée dans les quatre-vingt-dix jours d'une mise en demeure adressé par lettre recommandée avec avis de réception restée sans effet, étant entendu que cette mise en demeure ne pourra être faite qu'après la date de livraison prévue à titre indicatif.

Cette annulation ne pourra intervenir dans les cas prévus ci-après :

- Non observation des conditions de paiement par l'acheteur ;
- L'acheteur n'a pas donné en temps utile les renseignements nécessaires pour l'exécution de la commande.
- Arrêt intempestif des fabrications, grèves, accidents, incendies, cataclysmes, guerres civiles ou étrangères et autres cas de force majeure signalés par OB Solutions

RECLAMATIONS

L'acheteur est tenu de vérifier la marchandise au moment de la livraison et doit mentionner sur le bon de livraison les réserves qu'il entend faire au sujet de l'état des marchandises reçues (conformité produits livrés avec ceux qui ont été commandés, défaut de fabrication, avarie de transport, etc...).

GARANTIES

Notre garantie est limitée à 12 mois à compter du jour de la livraison pour les produits de la gamme OB Solutions et 24 mois pour les matériels OB Solutions: elle ne peut jouer que si le produit ou le matériel a été utilisé et remisé dans des conditions normales. Nous déclinons notre responsabilité dans le cas où les produits ou matériels seraient notamment soumis à l'influence d'un chauffage excessif ou d'humidité. Dans le cas où elle serait engagée, nous nous chargerons, à notre convenance, soit de remettre en état les pièces reconnues défectueuses, soit d'échanger les matériels ou les produits avec un autre article de caractéristiques équivalentes et d'une valeur égale à celle de la marchandise défectueuse. Le montant de cette responsabilité ne peut en aucune façon dépasser la valeur vénale, matériel et produit confondus et concernés, le jour de l'incident.

En outre, notre garantie ne couvre pas les frais de transport de la marchandise, aller et retour.

DEFAUTS OU VICES CACHES

Nonobstant toutes clauses contraires, en cas de défaut ou vices cachés, les garanties légales profiteront à l'acheteur.

RESERVE DE PROPRIETE

OB Solutions se réserve la propriété des marchandises livrées jusqu'au complet paiement du prix. A cet égard, ne constitue pas de paiements au sens de la présente disposition la remise de traites ou de tout autre titre créant une obligation de payer.

Toutefois, les risques sont transférés dès la livraison au client à un endroit préalablement consenti avec le client et figurant dans le bon de commande sous la rubrique « Adresse de livraison » ou à défaut « Adresse ».

Dans le cas où le paiement n'interviendrait pas dans le délai prévu par les parties, le non-paiement du prix à l'échéance peut constituer une cause de résolution du contrat.



MAGASINAGE

Si, après la mise à disposition de la marchandise, la date de livraison était repoussée par l'acheteur, la marchandise sera considérée comme livrée à la date de mise à disposition.

Après mise en demeure d'avoir à prendre possession des marchandises, la Société OB Solutions sera alors en droit de facturer au client le coût du stockage dans les locaux de la Société OB Solutions ou de tout tiers habilité à les stocker, aux frais et risques de l'acheteur.

RETOURS

Aucune marchandise ne peut être renvoyée sans notre consentement préalable et nos instructions.

CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION

Toute contestation susceptible de s'élever à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la présente commande ou facture sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de NICE et ce, même en matière de référé et même en cas de pluralité de défenseurs ou d'appels en garantie.

Le présent article n'est cependant pas applicable à l'égard de l'acheteur non commerçant.